

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil général du 4 décembre 2018

Ordre du jour :

1. Nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, préavis no 2 - 2018
2. Budget 2019, préavis no 3 - 2018
3. Divers et propositions individuelles

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée au secrétaire pour l'appel. 43 membres sont présents sur 63, soit une majorité de 22.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance du 12 juin 2018. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Deux personnes ont souhaité se faire assermenter, il s'agit de :

Mme Sandrine Wagnière
M. André Fabrice

45 membres sont présents sur 65 soit une majorité de 23.

1. Nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, préavis no 2 - 2018

La parole est donnée à M. le Municipal Patrick Pesquet pour le préavis de la Municipalité.

Ce dernier nous explique que les coûts de création, d'entretien et de maintien de la valeur de notre réseau EC et EU ainsi que notre STEP deviennent plus difficile à équilibrer.

Vient s'ajouter la probable baisse du volume de constructions nouvelles, qui est un important apport financier par le biais des taxes de raccordement se fera sentir sur le comptes ces prochaines années.

Pour rappel, le financement des mesures de construction, d'exploitation et de remplacement des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux doit répondre au principe de causalité dit du « pollueur-payeur ».

La Municipalité a donc décidé d'anticiper ce manque d'apport financier par l'introduction de nouvelles taxes.

La parole est donnée à M. Samuel Baconnier pour la lecture du rapport de la commission.

Il est demandé au Conseil Général d'abroger le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que son annexe datant du 5 novembre 1993 et d'adopter le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux datant du 12 novembre 2018 ainsi que son annexe qui délègue la compétence tarifaire de détail à la Municipalité.

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que son annexe qui délègue la compétence tarifaire de détail à la Municipalité est accepté à l'unanimité moins trois abstentions.

2. Budget 2019, préavis no 3 - 2018

La parole est donnée à M. le Syndic François Guignard pour le préavis de la Municipalité.

Ce dernier nous commente les principales rubriques.

Le budget 2019 se caractérise par des dépenses pour CHF 2'695'376.- et des revenus à hauteur de CHF 2'562'514.- soit un excédent de charge de CHF 132'862.- soit 5.1%.

La parole est donnée à M. Claude Meldem pour la lecture du rapport de la commission.

Les coûts sans cesse en augmentation liés aux charges sociales et à l'enseignement primaire suscite le débat dans l'assemblée.

M. le Syndic François Guignard déplore le manque de poids des communes face au canton pour mieux répartir la facture sociale. Il souligne toutefois que le sujet est toujours sur la table des négociations avec le canton qui lui est en grande santé financière.

Il est demandé au Conseil Général d'accepter le budget 2019 et d'autoriser la Municipalité à effectuer les dépenses présentées.

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

3. Divers et propositions individuelles

3.1 Communications de la municipalité

Monsieur le Municipal Patrick Pesquet nous présente l'association des propriétaires forestiers du triage de Saint-Cierges dont notre commune fait partie à l'instar de Bercher, Boulens, Montanaire, Ogens.

Monsieur le Municipal Christian Péguiron prend la parole pour nous parler de notre pâturage. La Municipalité a pris acte de la démission de son berger Michel Rochat et le remercie pour le travail de qualité effectué.

La Municipalité est en contact avec un successeur potentiel et ne manquera pas de nous informer de la suite lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Syndic François Guignard nous rappelle que se tiendra le challenge de l'Union des Jeunesses du Gros-de-Vaud à Rueyres du 31 juillet au 4 août 2019. Les Municipalités de Bercher, Rueyres, Oppens, Vuarrens et Fey se sont regroupées pour organiser les festivités du 1^{er} août en profitant de la place de fête de ladite manifestations. Il nous recommande de ne pas partir en vacance à ces dates là.

Monsieur le Municipal Marc Aubry nous parle des travaux du bâtiment de la boulangerie. Ceux-ci sont à bout touchant notamment au niveau des aménagements extérieurs. La boulangerie est ouverte quant à elle depuis lundi 3 décembre. Les appartements seront tous loués début février.

M. Aubry nous informe aussi que des déprédations ont été constatées sur les WC de la gare. Celles-ci sont donc fermées durant les week-ends.

Il nous apprend aussi que l'église a retrouvé son carillon ainsi que son horloge.

Monsieur le Syndic François Guignard nous informe que suite à l'abandon par Swisscom de la cabine téléphonique et la gracieuse mise à disposition de l'emplacement par la famille Laurent, la municipalité a décidé de mettre à la disposition de tous un défibrillateur. Une formation sera organisée une fois l'appareil posé.

Monsieur le Municipal Matthias Saffore a pris acte de la démission de nos deux préposés au déneigement soit MM. Dominique Laurent et Marc Jaunin. Ils sont vivement remerciés pour leur travail.

M. Saffore nous apprend qu'après plusieurs mois de recherche, un accord a été trouvé avec M. Hirshi de Sugnens qui s'occupe déjà du déneigement de son village.

M. Marc Jaunin continuera de déneiger certains chemin difficiles d'accès afin de suppléer M. Hirshi.

Monsieur le Municipal Matthias Saffore nous fait part de sa décision de quitter l'exécutif après 8 ans de bons et loyaux services. Il remercie chaleureusement ses collègues anciens et actuels pour tous les bons moments passé au sein de la Municipalité.

Sa démission sera effective au 30 juin 2019, il se tient à disposition de toute personne désirant plus d'information sur la fonction.

3.2 Communication du Bureau du Conseil

M. Jean-Luc Noel informe que ceux qui le désirent pourront dorénavant recevoir leur convocation au Conseil au format numérique.

Les personnes intéressées sont invitées à se manifester en envoyant un courriel à l'adresse du Conseil.

M. Jean-Luc Noel remercie toutes les personnes ayant œuvrés durant l'année 2018 pour le bien de la commune, ainsi que tous les membres du bureau.

Il invite ensuite l'assemblée à une verrée au sous-sol.

La prochaine séance du conseil est prévue le mardi 5 mars 2019. Celle-ci étant facultative, elle aura lieu pour autant que les sujets le nécessitent.

Si tel ne devait pas être le cas, la prochaine assemblée se déroulera le mardi 11 juin 2019.

La séance est levée à 22h15.

Le Président



Le Secrétaire

